**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 58 (1966)

Heft: 9

**Artikel:** Le centenaire de Nestlé Alimentana S.A.

Autor: Möri, Jean

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-385417

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 2. Que l'industriel soit libre de choisir un médecin ou de confier le service médical à l'ENPI ou aux instituts universitaires de médecine du travail.
- 3. Que, si le service est confié à un médecin et non à un institut, un institut universitaire ou l'ENPI soient nommés consultants pour les problèmes d'hygiène et de médecine du travail.

L'avenir de la médecine du travail en Italie est encore très incertain et reflète soit la lutte entre les syndicats et la Confédération de l'industrie, soit l'antagonisme entre le Ministère de la santé et le Ministère du travail.

Ce que l'on peut espérer, c'est que le bon sens de tout le monde et l'expérience des médecins du travail puissent orienter les décisions de la façon la meilleure.

# Le centenaire de Nestlé Alimentana S. A.

Par Jean Möri

Toute la presse a commenté les diverses étapes de la célébration grandiose du centième anniversaire de la grande entreprise internationale Nestlé Alimentana S. A., dont le siège international est installé dans le somptueux palais très fonctionnel des bords du Léman, à Vevey.

Les réjouissances commencèrent à l'intérieur, en faveur du personnel de la métropole, si l'on peut dire en parlant d'une holding de réputation mondiale, dont les 220 usines sont réparties dans 36 pays et sur les cinq continents.

Ce fut ensuite le haut gratin de la politique, de l'économique et du social de notre pays qui vibra durant deux jours à l'heure industrielle dans les somptueux locaux du Théâtre de Beaulieu, en ces jours fastes du début de juillet.

Enfin, le corps diplomatique termina le cycle des réjouissances avec l'éclat que l'on devine.

Il n'est pas trop tard pour consacrer quelques pages d'un organe syndical à ce centenaire mémorable. Car personne parmi nous ne conteste que les ombres de la révolution industrielle ont été compensées dans une certaine mesure par les lumières de la prospérité dont bénéficièrent finalement les travailleurs, grâce en bonne partie à leur sens de la solidarité sur lequel est basé encore aujourd'hui toute l'action syndicale.

D'ailleurs, à l'aube de l'industrialisation alimentaire, la situation s'était déjà quelque peu améliorée. Les forces progressistes com-

mencèrent même à se manifester dans les cantons dans la première moitié du siècle dernier, souvent sous la poussée des syndicats, et la loi fédérale sur le travail dans les fabriques, votée à une faible majorité par le peuple en 1877, mijotait déjà dans les cerveaux et les cœurs en cette année 1866.

La célébration récente du centième anniversaire du premier congrès de la I<sup>re</sup> Internationale à Genève – d'où devait sortir l'Association internationale des travailleurs – par nos amis de l'Union des syndicats du canton témoigne bien de l'extraordinaire brassage d'idées nouvelles qui se faisait à cette époque en faveur d'une amélioration de la triste condition ouvrière.

Comment ne pas admirer le prodigieux développement de la première fabrique de lait condensé des frères Page ouverte à Cham (Zoug), en 1966, dix ans à peine après que le nouveau produit eut été inventé en Amérique?

En 1867, Henri Nestlé créait à Vevey une fabrique encore plus modeste de farine lactée de sa propre invention.

La fusion de ces deux entreprises en 1905, après quelques décennies de concurrence âpre, contribua à l'extension encore plus rapide de la grande entreprise helvétique. D'autant plus qu'elle absorba par la suite toute une série de maisons plus modestes, celle des chocolatiers Peter, Cailler, Kohler, par exemple, de la Société Maggi et même ensuite d'importantes sociétés étrangères qui renforcèrent évidemment son implantation dans le monde entier.

Retenons le nom et l'origine des deux pionniers de Cham et Vevey:

Page est Américain et Nestlé Allemand. Deux étrangers ont donc ouvert de nouveaux marchés extérieurs à l'industrie alimentaire de notre pays, dont l'aire de fabrication et de vente s'étend aujourd'hui au monde entier.

Voilà de quoi rendre aux xénophobes effrénés une certaine humilité! D'autant plus qu'ils ne sont pas sans bénéficier de manière indirecte des rentrées de devises étrangères que valent à la Suisse nos exportations invisibles, parmi lesquelles il faut retenir la production multiple et diverse des quelque 220 usines Nestlé Alimentana S. A. réparties dans le vaste monde. Evidemment, il ne s'agit pas des 7 milliards de francs suisses atteints par le chiffre d'affaires annuel, mais d'une petite partie non négligeable de cette somme affriolante!

On comprend en tout cas que la municipalité veveysanne de notre ami Marcel Brawand ait accordé, le 3 juin dernier, la bourgeoisie d'honneur de la commune aux deux directeurs. L'un est M. Enrico Bignami, Italien né à Lugano, domicilié à Lausanne, fier de ses origines et même d'être le fils d'un socialiste milanais notoire qui joua un certain rôle dans son pays. Le second est un compatriote, M. Jean-Constant Corthésy, originaire de Dompierre. Ces deux per-

sonnalités remplissent les fonctions de vice-présidents et d'administrateurs délégués de Nestlé Alimentana S. A. Elles peuvent toutes deux se prévaloir encore du titre de docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, qui leur fut décerné en 1960, pour des raisons analogues à celles qui expliquent la décision récente des autorités veveysannes à laquelle nous venons de faire allusion.

Pour donner encore un point de repère à ceux qui croient encore que la grande partie du personnel de Nestlé est occupée en Suisse, il faut préciser que 3 % seulement de ses 85 000 travailleurs travaillent dans les entreprises de notre pays. Le nombre n'est pas tout. Il faut se réjouir en tout cas du fait que le cerveau de cette société tentaculaire soit installé en Suisse, à Vevey justement, dans une maison de verre aux formes architecturales impressionnantes, dues

sauf erreur au regretté architecte Tschumi.

Lors de la grande commémoration du début de juillet, M. Max Petitpierre mit particulièrement en valeur l'effort persévérant, l'esprit d'initiative et le courage de ceux qui ont endossé successivement la responsabilité de diriger cette vaste entreprise. L'orateur évoqua l'apport que l'industrie alimentaire peut apporter dans les régions étendues qui sont en retard en ce qui concerne le développement de leur économie. Il attira aussi l'attention sur la complexité de ses tâches, qui risquent sans cesse d'être remises en question par l'évolution.

Fort opportunément, le président de Nestlé insista sur l'effort supplémentaire que la grande société internationale entend mener contre la faim. Il mentionna la décision récente de l'assemblée des actionnaires de créer une fondation absolument autonome qui encouragera l'étude et la recherche en vue de trouver des solutions concrètes et pratiques à ce problème angoissant. Un remarquable film en couleurs, Nourriture des Hommes, réalisé dans quatre continents par Leonardo Bonzi, à l'occasion du centenaire, témoigne des ambitions réjouissantes de cette société qui prétend apporter une contribution positive à la solution d'un problème complexe par la recherche scientifique et l'action pratique.

M. Petitpierre constata également au cours de cet exposé magistral que l'entreprise privée a aujourd'hui des justifications qu'elle n'avait pas quand sa raison d'être n'était que l'intérêt de ceux qui la possédait. La structure même a changé et les dirigeants sont désignés de plus en plus pour leurs capacités et leurs mérites personnels. L'égalité de chances, de postulat qu'elle était naguère, devient peu à peu réalité.

Dans ses souhaits de bienvenue, le président Petitpierre n'avait pas oublié les syndicats, avec lesquels la société traite des questions intéressant son personnel. Ce serait le moment de chercher noise à l'Imperium Nestlé. Mais telle n'est pas notre intention. Sans être l'idéal, la justice commande d'admettre que les rapports entre ses

diverses entreprises installées dans notre pays et les organisations syndicales sont normaux.

Nous préférons admettre avec l'orateur officiel que « les problèmes économiques et sociaux ont perdu le caractère fondamentalement idéologique qu'ils avaient naguère ou tout au moins que ce caractère s'est beaucoup atténué et doit raisonnablement s'atténuer encore davantage ».

Le programme de travail de l'Union syndicale suisse, approuvé par l'immense majorité du congrès syndical en 1960, tient compte de cette évolution réjouissante. Dans le chapitre intitulé « Les syndicats et l'Etat », ce programme moderne, débarrassé de toute vaine phraséologie doctrinale, déclare que l'action de l'USS est « dictée par le principe entraide dans la mesure du possible; intervention de l'Etat quand elle est nécessaire ». Plus loin, dans le passage qui traite du régime économique, le programme considère les diverses structures économiques comme des compléments et précise ainsi son avis: « Ce sont le degré d'efficience et l'intérêt général – qui a le pas sur les intérêts particuliers ou des groupes – qui déterminent le choix du système de gestion. »

Ce pragmatisme syndical se révèle d'ailleurs assez sage. Car, comme n'a évidemment pas manqué de le rappeler le président de Nestlé Alimentana S.A. dans ce discours nuancé et substantiel: « Plusieurs pays – et non des moindres – dont l'économie est l'affaire exclusive de l'Etat, se sont trouvés dans la nécessité, pour surmonter leurs difficultés, de réhabiliter l'initiative privée et de réintroduire le profit comme moteur de l'économie. »

Sans doute. Mais il est évident que la survie d'un système dépend de son efficience, c'est-à-dire aussi de son aptitude à s'adapter à l'évolution sociale.

Dans ce pays sans accès direct à la mer, pauvre en matières premières, obligé d'exporter une grande partie de ses produits finis de qualité, il ne saurait être question de nationaliser par exemple les industries horlogères ou mécaniques. Sous peine de ramener nos descendants à la pastorale hugolienne: « Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement! »

Mais il faut savoir apprécier aussi l'apport inestimable de nos industries nationalisées, cantonalisées ou communalisées, voire des coopératives de production et de consommation, largement répandues, même parfois chez certains de leurs détracteurs!

Il convient aussi de faire l'effort indispensable pour assurer la sécurité de l'emploi, améliorer sans cesse les niveaux de vie des travailleurs.

Il est nécessaire enfin d'assurer la paix du travail de façon durable sur les bases de la justice sociale.

Dans cette recherche, Nestlé Alimentana S. A., qui dispose de moyens de recherche incomparables, pourrait apporter une contri-

bution positive au-delà de ses intérêts particuliers. Ce serait une action aussi productive que la belle et nécessaire recherche pour améliorer la nutrition des hommes dans les régions les plus dépour-

vues de notre planète.

Cent années d'activité productive aussi riches méritaient bien d'être commémorées de façon solennelle lors de la cérémonie officielle du 1<sup>er</sup> juillet, avec le concours de l'éternel Mozart, de l'Européen neuchâtelois Denis de Rougemont et de notre grand musicien disparu Arthur Honegger. Même le profane goûta la légende dramatique Nicolas de Flue, que l'on doit à nos compatriotes susmentionnés, dans laquelle Pierre Fresnay se distingua dans le rôle du récitant et qui confirma sa réputation, les chœurs de la Radio suisse romande et de Pro Arte, dirigés par André Charlet, et la combinaison orchestrale menée de façon magistrale par Pierre Colombo.

Ces fêtes commémoratives ont permis aux invités de jeter un regard sur l'histoire d'une société qui fait honneur à notre pays et d'entrevoir un programme réjouissant d'assistance technique aux

services du genre humain le plus dépourvu.

# Au fil de l'actualité

# Mutations au Cartel syndical bernois

Atteint par la limite d'âge, Karl Zingg – Kari, pour ses intimes – secrétaire du Cartel syndical cantonal bernois, a été mis au bénéfice d'une retraite qu'il a bien méritée dès la fin mai de cette année. C'est le collègue Ernest Strahm, secrétaire de la section de Berne de la Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartonniers, qui a

été désigné pour reprendre cette succession.

On ne saurait passer sous silence un tel événement. Le Cartel syndical bernois est une des forteresses du mouvement syndical suisse. Il a toujours fait preuve d'une émulation productive, d'un réalisme réjouissant et d'une fidélité exemplaire envers l'Union syndicale suisse, dont il est fier d'ailleurs d'être un organe efficace. Il défend les intérêts communs des membres de toutes les professions, joue un rôle déterminant dans le développement de la politique sociale sur son territoire, remplit son ministère de conseiller juridique et propage largement l'éducation ouvrière. Non seulement il collabore loyalement avec les fédérations syndicales, les aide dans l'établissement de leurs statistiques et coopère au recrutement, mais il entretient un réjouissant esprit de coopération entre les sections syndicales des diverses fédérations affiliées. A l'image de l'Union synidcale, il cherche ce qui unit, ce qui lui permet d'éviter les traquenards de la division insidieuse et de la concurrence déloyale.